



Saint-Christophe-de-Double

MAIRIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le

ID : 033-213303852-20230207-20230203DELAD4-AR



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 2023-0203

ARRRETE DE DELEGATION DE FONCTION DU 4^{ème} ADJOINT

La Maire de la commune de SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE, Madame LECOULEUX

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres de Conseil Municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 février 2023 portant élection au remplacement du 3^{ème} adjoint au Maire,

Considérant que **Monsieur Alain ARNOUD** a été élu 4^{ème} adjoint

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice du 4^{ème} adjoint.

ARRETE

Article 1 :

Il est donné délégation de fonction à **Monsieur Alain ARNOUD**, 4^{ème} adjoint, pour s'occuper des affaires suivantes :

- Sécurité routière - Pistes forestières
- Associations - Sports
- Mobilité - Accessibilité

Article 2 :

Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l' élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de **Monsieur Alain ARNOUD**.

Monsieur Alain ARNOUD ne pourra en aucun cas subdélégué sa signature.

Article 3 :

La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à

- la Sous Préfecture de Libourne
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressé pour notification

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le... 7/2/2023
signature de l'intéressé

Fait à Saint-Christophe-de-Double, le 2 février 2023
La Maire,

Martine LECOULEUX

MAIRIE : 46 Le Bourg - F 33230 Saint-Christophe-de-Double

Téléphone : +33 (0)5 57 69 51 11

communestchristophededouble@orange.fr

www.saintchristophededouble.fr

Le secrétariat de la mairie est ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, le vendredi de 9h à 12h30